



Les discours

n°3, diffusion du jeudi 20 novembre 2003

JOURNEE du Mercredi 19 novembre

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DU MARDI 18 NOVEMBRE

- Allocution de Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN, Premier ministre 2

DEBAT « INTERCOMMUNALITE : comment concilier cohérence et proximité, à quelles conditions juridiques et financières ? »

- Intervention de Monsieur Patrick DEVEDJIAN, ministre délégué aux Libertés locales..... 5

DEBAT « DECHETS : quels financements ? »

- Intervention de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de l'Ecologie et du développement durable 8

DEBAT « LE MAIRE ET L'OFFICE DE TOURISME : de la décentralisation aux technologies du e-tourisme ? »

- Intervention de Monsieur Léon BERTRAND, secrétaire d'Etat au Tourisme 11

RESULTATS DU VOTE STATUTAIRE

- Approbation du Rapport d'Activité 2002 14

**Allocution de Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN,
Premier ministre**

**Mesdames, Messieurs les Maires,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Maire de Paris,
Monsieur le Président de l'AMF,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Chers Amis,**

Vous avez demandé le respect. Je voudrais vous dire que, moi, qui ai fait tout mon parcours comme élu local, c'est d'abord le respect que je vais exprimer, notamment en pensant à ces maires de la première ligne que sont, par exemple, le maire de Gagny ou le maire de Saint-Nazaire, qui affrontent des difficultés vraiment en première ligne. Nous avons tous, je crois, une pensée pour eux, parce que c'est la lourde charge de responsabilité ; on sait que toutes les catastrophes sont aujourd'hui profondément ressenties dans les territoires, et le maire est souvent le premier interlocuteur des personnes désespérées. Donc, c'est aussi avec émotion que je salue les maires de France pour leur dire que la perspective que souhaite Daniel HOEFFEL, nous ne la traçons pas avec une réforme, avec une action, avec un vote, mais avec une perspective qui est l'organisation décentralisée de la République.

Ce que nous avons inscrit dans la Constitution ne se fera pas, en effet, en quelques semaines. Je sais que, les uns et les autres, vous avez des aspirations profondes, nous allons en parler, mais le chemin qui est le nôtre est de faire en sorte que notre République vive de ses communes, vive de ses territoires et, donc, que nous puissions penser, non pas comme ce fut le cas dans la Constitution de la France, à la République centralisée, mais toujours la République, toujours l'Etat, mais dans le cadre d'une organisation décentralisée de la République. Voilà le chemin qu'il faut emprunter.

Evidemment, c'est difficile. Je sais bien que moi aussi j'ai été dans la salle, de l'autre côté, souvent, et j'ai souvent pris la parole pour demander, comme font les uns et les autres, que l'Etat respecte les territoires. J'en suis convaincu, mais ici, André LAIGNIEL et les autres ont déjà été ministres dans le passé et ils savent que ce n'est pas si simple, sinon ce serait fait. Et si nous devons le faire, c'est parce qu'il faut naturellement mener ce chemin étape après étape avec, comme vient de le dire Daniel HOEFFEL, les idées claires.

Premier élément très important, la démocratie locale et le rôle de la commune. Oui, Cher Daniel, nous confirmons le rôle essentiel de la commune, et le rôle et la mission de la solidarité intercommunale. Je tiens à vous le dire avec force. Je suis vraiment convaincu que le temps le plus fort de la vie républicaine, c'est quand on discute autour de la table du conseil municipal. C'est le lieu que tous les Français comprennent. C'est la seule politique qui est accessible à tous. C'est là où l'on est au contact de ses élus, on comprend l'exercice même du fait républicain. Et pour cela, la commune doit être protégée et la commune doit pouvoir rester cette cellule de base de notre République. C'est pour cela que je suis, comme vous tous, d'accord pour la solidarité intercommunale. D'accord pour que, avec l'intercommunalité, on bâtisse ensemble des projets et des perspectives, qu'on mette des moyens ; mais qu'on ne perde pas l'identité communale parce que c'est dans l'Etat communal que le citoyen se retrouve. C'est en allant s'adresser à son maire, à ses conseillers municipaux, que le citoyen comprend véritablement ce qui se passe, et je ne vois pas où serait le grand progrès si, demain, on supprimait les communes pour créer des grandes structures et, à la place des communes, mettre des conseils de quartier où on ne trouverait pas forcément cette même vitalité communale qui est la vitalité de base de la République.

La commune c'est la cellule de base de l'intercommunalité, c'est l'espace de solidarité dans notre République. Et dans toutes les missions que nous avons les uns et les autres, une mission est particulièrement importante en ces périodes qui sont quelquefois troublées : ensemble nous devons faire vivre la République au-dessus de tous les communautarismes, au-dessus de tous les

cloisonnements, de tous les ghettos qui sont ceux de la cité. C'est pour cela que cette mission républicaine des maires prend tous les jours plus d'importance quand nous voyons les tentations communautaires de la société européenne. Et je tiens à vous dire que, agents de la République, vous êtes partenaires de l'Etat, partenaires de la République pour qu'ensemble nous puissions faire respecter les valeurs de la République. Certains, dans vos communes, avez vécu récemment des actes inacceptables d'antisémitisme ou de racisme. Ce sont les valeurs de la République qui sont mises en cause.

Nous allons prochainement, le 9 décembre prochain, tenir le premier comité interministériel contre le racisme et l'antisémitisme et nous ferons en sorte que l'on puisse associer la commune pour donner aux élus la possibilité aussi d'agir pour que la République, ses valeurs soient vécues sur le terrain, non comme des incantations qui viennent du haut de la société mais au contraire, comme des valeurs qui puissent être partagées dans chaque commune.

Je voudrais aussi vous dire, pour renforcer la démocratie locale, combien nous avons, dans notre réflexion sur l'organisation décentralisée de la République, fait un pas conceptuel majeur, mon Cher Daniel, qu'il faut souligner : nous avons fait entrer le principe de subsidiarité dans la Constitution.

Le principe de subsidiarité est une des plus belles protections pour le fait communal. Ce qui est bien traité au niveau de la commune n'a pas besoin de monter en haut et l'on fait ainsi en sorte de pouvoir traiter au plus près du citoyen les problèmes qui le concernent. Ce principe de subsidiarité est aujourd'hui dans la Constitution, c'est-à-dire que, quand des textes ne respectent pas la commune dans son rôle de proximité et confieront à d'autres des missions que la commune est mieux placée pour assumer, et bien, le Conseil constitutionnel cassera les textes.

Et là nous rejoignons une démarche européenne qui veut que la démocratie s'organise à partir de la cellule de base.

Progressivement, naturellement, cette réforme produira ses effets, notamment au fur et à mesure que le droit se construira, que les textes se construiront les uns après les autres, mais nous respecterons ce mouvement de la démocratie qui est maintenant inscrit dans la Constitution. Le mouvement de la démocratie est un mouvement du bas vers le haut. Et vous verrez dans la prochaine jurisprudence du Conseil constitutionnel que ce principe-là change beaucoup de choses pour protéger la commune et l'intercommunalité dans l'ensemble de notre organisation administrative.

Je veux bien avec vous, avec l'AMF, après cet acte II de la décentralisation que le Sénat vient d'adopter récemment, travailler avec les communes sur l'acte III pour que l'on précise bien comment organiser les responsabilités en fonction de la diversité communale, parce que - disons les choses franchement - on voit bien que toutes les communes assument des responsabilités républicaines, mais toutes les communes n'ont pas les mêmes dimensions et pas les mêmes moyens, et on ne parle pas toujours de la même chose quand on parle responsabilités intercommunales.

Je suis prêt à ce que l'on travaille ensemble, dans un groupe de travail commun avec Patrick DEVEDJIAN, avec Nicolas SARKOZY pour le ministère de l'Intérieur, avec les élus, avec l'AMF et avec tous ceux qui le souhaitent, pour bâtir cet acte III du fait communal et de la relation avec l'intercommunalité, parce qu'il existe sur l'agglomération, sur des sujets importants un certain nombre d'ambiguïtés qu'il faut lever. Travaillons ensemble pour définir avec précision ce qui relève de l'intercommunalité, ce qui relève des procédures de l'intercommunalité et ce qui relève de la commune et de sa fonction.

Et personnellement, je serai dans le camp de ceux qui préfèrent les méthodes collégiales à ceux qui préfèrent les méthodes hiérarchiques, car je crois que la démocratie a besoin de la vie municipale. C'est un élément clef de notre réflexion et je suis déterminé à avancer avec vous sur ce terrain, pour que nous puissions définir comment organiser le fait urbain, mais aussi la renaissance rurale qui ne peut pas être traitée de la même manière. Et pourquoi avoir systématiquement la même vision ? La France ne sera pas toute urbaine. La France doit protéger un certain nombre d'équilibres. Mais il faut aussi que, dans cet

espace européen qui se construit, nos grandes capitales puissent avoir un rayonnement, puissent organiser leur présence sur la scène internationale, européenne. Ce n'est pas forcément la même approche dans le monde hyper urbanisé et dans le monde rural où il faut organiser la vie du territoire. Il n'y a pas une supériorité du fait urbain sur le fait rural, les deux sont des faits constituants de la République et, pour tous les deux, il faut une politique adaptée.

Je suis vraiment convaincu, mon Cher Président, que dans ce contexte vous pourrez compter sur l'ensemble des ministères pour, comme le disait le maire de Paris tout à l'heure, que l'Etat stabilise ses positions. En 18 mois, on a fait un certain nombre de choses, mais on ne peut pas tout faire non plus. Je sais bien qu'on dit souvent que la parole de l'Etat n'est pas respectée. J'ai même vu un arrêt d'une haute juridiction écrivant que la signature de l'Etat n'était pas forcément respectée par celui-ci. Donc, évidemment, avec une approche de cette nature, on peut douter de la capacité de l'Etat à stabiliser son action. Je suis déterminé à réformer l'Etat pour que vous connaissiez bien qui fait quoi, ce qu'assume l'Etat, ce qu'assument les collectivités territoriales.

Il faut sortir d'un certain nombre d'ambiguïtés où on met tout le monde un peu dans le même lieu, où on définit des responsabilités de manière ambiguë, on ne sait plus qui fait quoi et quand il n'y a plus de responsable, on voit que les actions sont paralysées. C'est ce que nous faisons avec la décentralisation. C'est aussi ce que nous ferons par ordonnance pour supprimer un certain nombre de commissions. Il y a 300 commissions ou groupes de travail autour de préfet. On va les diviser au moins par deux. Et j'ai même vu des commissions qui étaient des objets administratifs non identifiés, vous vous souvenez sans doute de ces CRADD, ces Commissions régionales d'aménagement et de développement durable, où vous aviez les élus, les associations et l'Etat. L'Etat était représenté par plusieurs personnes. Et un élu malicieux, comme j'en connais quelques-uns - il n'y en a pas beaucoup dans la salle, mais cela peut se trouver quand même... - eh bien, un élu malicieux pouvait s'amuser à un moment à faire voter le préfet d'un département contre le préfet de l'autre département. C'est brillant pour l'Etat, deux préfets qui ne votent pas de la même manière ! Il n'y a qu'un seul Etat, et l'Etat doit s'affirmer sur une seule position, claire et définitive. C'est pour cela que toutes ces commissions qui multiplient les responsabilités, en fait, en les dispersant, ne sont pas des avancées de la démocratie. Je réforme l'Etat pour qu'il puisse avoir des positions claires, que quand l'Etat s'engage, il s'engage à un seul niveau. Et quand le préfet s'est engagé, il s'est engagé pour tout l'Etat. Je sais que le maire de Bordeaux était particulièrement attentif à cela. Il avait souffert de ce qui s'appelle l'IMEC, l'instruction ministérielle à l'échelon central. C'est la possibilité qu'on avait, quand vous avez l'accord de la DIREN, quand vous avez l'accord de la DRASS ou quand vous avez l'accord de la DDE, de ne pas avoir l'accord du ministère et, donc, c'était la possibilité pour le niveau central, de revenir sur une position du niveau régional. Il n'y a qu'un seul Etat. L'Etat, au niveau régional, ne peut pas se désengager au niveau national et quand il s'est engagé au niveau national il doit être respecté dans sa décision au niveau local. C'est la réforme que nous menons pour que vous ayez face à vous un partenaire clair, et qui s'engage.

C'est aussi pour cela qu'en matière de sécurité, par exemple, sur la délinquance, nous avons une évaluation. Nicolas SARKOZY vous fournit les chiffres de la délinquance. Vous présidez de droit les conseils. Vous avez la possibilité d'intervenir, mais l'Etat est là pour assumer ses responsabilités et ses fonctions régaliennes.

Je voudrais également vous dire que, dans ce contexte-là, il faut aussi stabiliser les relations financières. C'est vrai, j'ai bien entendu les craintes des élus qui disent : "On va avoir des responsabilités ou des charges, mais est-ce qu'on aura vraiment les financements ?" Si on se retourne sur le passé, vous avez raison d'être méfiants, ce n'est pas moi qui vous le reprocherai. L'attention des élus sur le financement, c'est normal.

Je voudrais simplement vous dire que nous avons quand même pris un certain nombre de décisions qui n'avaient jamais été prises jusqu'à maintenant pour essayer de protéger les collectivités territoriales. D'abord, nous ne pourrions plus transférer une responsabilité sans transférer les moyens afférents. C'est un

changement important. Nous sommes obligés aujourd'hui de mettre les moyens financiers et les moyens humains en face.

Dans le passé, on a réussi des étapes importantes de la décentralisation et je suis de ceux qui saluent le travail de Pierre MAUROY et de Gaston DEFERRE dans la Phase I de la décentralisation. Mais quand on a donné aux départements les collèges en partie et les lycées aux régions, les personnels sont restés souvent dans les rectorats et d'autres ont été engagés dans les collectivités territoriales, ce qui fait que, là, on a eu un doublon.

Maintenant, ce ne sera plus possible et c'est dans la Constitution. On confie une responsabilité ; l'argent et les personnels nécessaires à l'exercice de cette responsabilité sont transférés directement. Et le recours devant le Conseil constitutionnel, au nom de la Constitution qui est notre loi suprême, permettra aux élus d'être protégés. C'est notre première protection.

Nous avons aussi fait en sorte qu'il puisse y avoir dans la décentralisation une deuxième protection. C'est que nous avons un texte en débat au Sénat, qui sera prochainement en débat à l'Assemblée, mais nous faisons en sorte que les décisions soient votées au Parlement avant l'été 2004. Ainsi, nous aurons la possibilité, avant que la loi ne s'applique - et elle ne s'appliquera qu'au 1er janvier 2005 - d'avoir l'évaluation des coûts et, donc, par la loi de finance à l'automne 2004 de mettre les financements en face des transferts. C'est-à-dire que la loi ne s'appliquera que quand les financements auront été décidés. C'est une deuxième protection, je crois très importante parce que nous sommes là dans la situation où nous nous donnons du temps pour faire les transferts et pour les évaluer. C'est une garantie essentielle.

Troisième protection qui est également importante, c'est d'avoir mis en place le concept de péréquation. Je suis bien d'accord avec vous. Tout n'est pas fini sur ce travail. Nous avons réformé la DGF cette année. Mais continuons à travailler ensemble sur ce sujet : le Sénat, l'AMF, les associations, que je salue, des départements et des régions ici représentées par leurs présidents. On a encore du travail à faire pour venir en aide aux territoires les plus fragiles, aux territoires qui ont souffert. Nous l'avons mis, là aussi, dans la Constitution. Techniquement, évidemment, les choses ne sont pas simples ; mais si quelqu'un dans la salle a la règle, là, je la prends tout de suite, je repars avec et on applique cela très vite. Un certain nombre de pistes ont déjà été étudiées par un groupe pour lequel travaille Jean-Pierre FOURCADE et un certain nombre de membres du Comité des finances locales. Il y a là un certain nombre de choses qui nous permettront également de trouver pour les collectivités territoriales et les communes les plus fragiles des moyens de financement adaptés et protégés.

Enfin, le Président de l'AMF parlait tout à l'heure de la révision des bases des impôts locaux. C'est un travail qui a été engagé depuis longtemps, mais on voit bien que c'est un sujet difficile. Nous sommes déterminés à le reprendre, dans le cadre global de la réforme des finances locales. Nous engageons une réforme de la TIPP et de la taxe sur les assurances, c'est déjà voté en partie pour les départements et les régions.

Ce qui compte dans la décentralisation, c'est la responsabilité ; ce n'est pas le pouvoir. Ce n'est pas le fait d'avoir un pouvoir qui compte, c'est le fait vis-à-vis du citoyen d'avoir une responsabilité et la dignité de l'élu. Je n'aime pas beaucoup quand on critique les élus. Ceux qui consacrent beaucoup de temps au bien commun apparaissent parfois aux yeux de certains comme des ambitieux, alors que le dévouement est plus fort que l'ambition. La dignité de l'élu est dans la responsabilité et notamment dans le choix du financement et dans le choix de l'affectation de ce financement. C'est là où est l'honneur d'être élu. L'élu n'est pas quelqu'un qui distribue, l'élu est quelqu'un qui lève l'impôt et qui, de l'autre côté, construit une politique. Ce sont les deux éléments qui font la dignité et le respect que l'on doit aux élus. Mais c'est important pour nous d'avoir des règles fiscales qui soient claires pour que le citoyen sache vraiment ce qu'on fait de son argent, contrairement à ce qui se passe un peu aujourd'hui où, quel que soit le dispositif sur la feuille d'impôt - même si on a progressé en termes de lisibilité - quand le département ou la région augmente les impôts, c'est quand même le maire qui trinque, en général, parce c'est à lui qu'on rapporte la feuille, même si ce n'est pas sa ligne qui augmente.

Disons qu'il y a besoin, là, d'un peu de clarté, ce sera un chantier pour 2004, pour que chacun assume ses décisions et que ce ne soit pas le

mistigri fiscal. J'ai même vu un certain nombre de gens qui disaient que l'augmentation des impôts, c'était la décentralisation, alors que la décentralisation n'était pas encore votée. Je suis convaincu que la responsabilité au contraire, c'est la maîtrise des dépenses publiques, parce que les élus responsables font attention à la dépense publique. C'est cette sécurité que je voulais pouvoir vous apporter.

J'ai bien noté également - c'était le troisième point du discours de Daniel HOEFFEL - le besoin de partenariat avec l'Etat en ce qui concerne l'aménagement du territoire. Quand le général de GAULLE et Olivier GUICHARD avaient créé la DATAR - dont je salue le délégué ici présent - il y avait bien les deux idées différentes : action régionale, ce qui dépend de la décentralisation, et aménagement du territoire qui est une politique de l'Etat, car l'aménagement du territoire, c'est l'Etat qui assume la justice territoriale, l'équité territoriale et qui doit donc faire un certain nombre d'efforts.

Sur ce sujet, je voudrais vous dire que nous construisons de grandes politiques actuellement, articulées autour des comités interministériels d'aménagement du territoire. D'abord, faire en sorte que la France ne prenne pas davantage de retard sur tout ce qui concerne les nouvelles technologies, tout ce qui concerne la téléphonie mobile et tout ce qui concerne le haut débit. Il y a là, vraiment, des nouvelles fractures qui s'installent. C'est vrai qu'il y a dix ans, un territoire n'était pas pénalisé parce qu'on ne pouvait pas y joindre quelqu'un par portable. Maintenant, un touriste, un visiteur, un chef d'entreprise qui n'a pas accès au portable sur une commune, se dit : "Dans quelle commune je suis ?" Et donc, il nous faut aujourd'hui couvrir la France de la téléphonie mobile. C'est un point sur lequel nous nous engageons.

Le deuxième élément, ce sont les grandes infrastructures et les grands projets. Je crois qu'il est très important que la France du 21ème siècle, ait quelques grands projets mobilisateurs, des projets d'infrastructures, qui touchent l'ensemble de notre territoire, qui irriguent l'ensemble de notre territoire. C'est vrai des grands TGV. C'est vrai des grands projets transfrontaliers. C'est vrai d'un certain nombre d'équipements qu'il nous faut pour aider la France à mieux se brancher sur l'Espagne, sur l'Italie, sur l'Allemagne, sur le Bénélux, sur l'ensemble de nos voisins. Nous avons à ouvrir notre espace et pour cela il faut faire des efforts d'infrastructures.

Je pense que c'est un élément vital pour nos territoires. L'idée que Paris, certes central Monsieur le Maire, certes au coeur de l'étoile nationale, que cette force parisienne soit, et nous le souhaitons tous, capable d'accueillir les jeux olympiques au nom de toute la France, c'est très bien, mais il faut aussi que l'on entende les voix de la France, les voix de Marseille, les voix de Lyon, les voix de Bordeaux, les voix de Toulouse, les voix de Lille, les voix de Strasbourg, de toutes ces métropoles qui doivent trouver leur existence aussi dans l'espace national parce qu'elles sont aussi tournées souvent vers les pays voisins et elles doivent être capables d'attirer à nous, d'attirer sur leurs territoires et sur leur espace environnant les richesses dont on a besoin.

Vous pouvez compter sur une politique de l'aménagement du territoire qui soit une politique fondée notamment sur l'action municipale de proximité, puisque la personnalité qui en est chargée au gouvernement n'est autre que votre ancien président, Jean-Paul DELEVOYE. Je voudrais vous dire aussi que tous les ministres qui sont présents ici, que ce soit pour l'environnement, pour l'équipement, pour l'éducation, ou pour les sujets sociaux comme les personnes âgées, veulent avoir une politique qui s'appuie sur une vision décentralisée de la République.

Toute cette action de décentralisation se fera évidemment progressivement. Il n'y a pas un grand soir de la décentralisation. Progressivement, étape par étape. C'est pour cela que j'ai voulu qu'il y ait pratiquement un an avant le vote des textes et avant leur mise en application, pour qu'on prépare bien les territoires et qu'on puisse éventuellement corriger tout ce qui ne serait pas adapté à la réalité du terrain. Je suis un pragmatique et je ne veux pas inventer des réformes qui sortiraient d'un petit livre ou d'une expertise qui viendrait de loin.

Je souhaite que nous prenions le temps de faire en sorte que nos territoires puissent s'adapter et que les textes s'adaptent aux exigences du territoire. Mais cela veut dire aussi que l'Etat doit faire sa réforme. Ce chantier est aussi important et naturellement,

vous avez le droit d'être exigeants aussi sur ce sujet. Alors nous allons progressivement mettre en place un certain nombre de réformes qui vont vous simplifier la vie.

D'abord, au niveau régional, l'Etat est organisé autour de 24 pôles, avec donc 24 représentants et leurs structures. Nous allons rassembler ces 24 pôles en 8, avec le pôle économique autour du TPG, le pôle de l'éducation autour du recteur, et puis l'agriculture, la culture, l'environnement, l'équipement, la santé, le travail. Huit grands pôles, de manière à ce que nous puissions structurer autour du préfet de région une équipe administrative capable de parler avec les élus locaux, avec le sens des responsabilités.

Je voudrais également que l'Etat soit pour les communes le partenaire qui va aider. Par exemple en ce qui concerne l'appel à compétence, puisque la subsidiarité fait que certaines communes, ou intercommunalités, pourront demander à exercer certaines compétences, qui ne pourront être communales sur toute la France, mais qui peuvent être intercommunales dans certains cas. Cela pourra se discuter et les préfets seront là pour que les collectivités territoriales qui demandent les compétences de terrain, avec les départements aient satisfaction quand ceci est possible. Toutes les communes ne le souhaitent pas. Celles qui le souhaitent doivent y avoir accès. C'est un des éléments de la réforme de l'Etat avec naturellement la simplification des normes.

Sur ce sujet, j'ai bien entendu que, comme l'année dernière, les applaudissements étaient très forts, j'ai même l'impression que cela augmente un peu chaque année. J'ai demandé à mes ministres de faire en sorte que l'on protège les élus, car quelquefois l'absence de normes ou l'excès de normes conduit à faire de l'élu le mistigri que l'on charge de toutes les responsabilités. Et il ne faut pas décourager des élus par cet excès de culpabilisation, il ne faut pas décourager les vocations municipales car elles sont nécessaires à la vie de notre démocratie.

Je voudrais vous dire en conclusion que ce qui me paraît très important, c'est d'avoir une perspective qui intègre bien les communes dans le projet de la France. Dans ce début de 21ème siècle, nous voulons une France d'ouverture et une France de sécurité. Nous voyons bien que la France a besoin de s'ouvrir sur l'Europe, cette nouvelle Europe en train de se dessiner dont parlait tout à l'heure Daniel HOEFFEL, qui est une Europe nouvelle puisqu'à partir du 1er mai elle passe de 15 à 25 membres. Elle va avoir une géographie nouvelle. Elle va avoir aussi des institutions - on verra quelles seront les conclusions de la conférence intergouvernementale - mais nous allons avoir à la fois l'élargissement et l'approfondissement de cette Europe nouvelle au cours de l'année 2004.

Je crois que les communes sont concernées notamment dans ce rôle très important des relations internationales. Je voudrais dire combien souvent les communes ont été les pionnières de l'esprit d'ouverture : les jumelages, les partenariats. Aujourd'hui quand on regarde ce qu'est concrètement l'amitié franco-allemande, c'est, au sommet, une proximité entre les actions gouvernementales mais c'est sur le terrain des jumelages, des échanges, des lycées, des collèges, des communes qui se rapprochent par des initiatives d'ouverture.

Nous vivons dans un monde ouvert. Dans ce monde, il faut que nous assurions pour les Français de la sécurité mais il faut aussi ouvrir. Ouvrir notre territoire, notre espace sur l'Europe et sur le monde. La coopération décentralisée, c'est relayer les messages de la France. Aujourd'hui, les messages de la France dans le monde sont entendus, que ce soit le protocole de Kyoto et l'environnement, que ce soit l'ONU et la paix, l'appel au droit pour que l'on puisse avoir dans le monde des règles de droit qui soient respectées et que la paix ne dépende pas de la volonté d'un seul ou la guerre de l'ambition d'un seul. Qu'on puisse avoir le droit renforcé, qu'on puisse avoir une organisation mondiale du commerce plus juste. Pour qu'on ait une mondialisation qui soit un peu plus humanisée, il faut que les uns et les autres nous puissions y participer.

C'est pourquoi je salue toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour faire en sorte que l'on puisse entendre cette voix de la France au travers des communes, au travers des citoyens, au travers de l'action populaire qui est celle de tous les jours que vous vivez dans vos communes. Une France forte de ses convictions, forte de ses initiatives mais aussi forte de ses territoires.

Vive les communes, vive les communes pour la République et vive la République.

**Intervention de Monsieur Patrick DEVEDJIAN,
ministre délégué aux Libertés locales**

**Mesdames et messieurs,
Chers amis,**

Je veux d'abord remercier le président HOFFEL des mots aimables qu'il a tenus à mon propos sur l'excellente collaboration que nous avons eue avec l'AMF dans l'élaboration du projet de loi de décentralisation et dans l'organisation des débats ; remercier aussi Jacques PELISSARD de ce qu'il vient de dire sur l'intercommunalité. C'est vrai que nous y avons beaucoup travaillé, et toi avec nous, d'ailleurs, ce qui fait que le texte constitue quand même un grand progrès, même s'il y a encore un certain nombre de choses sur lesquelles on peut travailler : on peut essayer d'avancer sur le CIF, et concernant l'intégration d'une nouvelle commune à laquelle tu as fait allusion, Alain LAMBERT est d'accord pour intégrer cette disposition au projet de loi de finances rectificative qui a été approuvé par le Conseil des ministres ce matin, et qui serait donc applicable au 1er janvier 2004.

Avant d'en venir à l'intercommunalité, je voudrais parler un peu de l'ensemble du projet de loi de décentralisation, parce que je suis venu hier écouter les discours d'introduction, et les oreilles m'ont un peu sifflé : j'ai entendu un certain nombre de choses qui m'ont paru injustes, sur cette loi, et notamment le fait que les communes auraient été oubliées. André LAIGNEL a dit qu'il n'y avait que des preuves d'amour ; je suis venu avec la facture des preuves d'amour. Nous sommes passés chez le bijoutier, et je peux dire que l'Etat a largement contribué pour les preuves d'amour, et on va en parler maintenant.

D'abord, je voudrais dire que le projet de loi en lui-même offre une place très importante aux communes et à leurs groupements. Il est considérable : c'est le plus long projet de loi du gouvernement RAFFARIN. Il est plus long que le projet sur les retraites, il fait plus d'une centaine de pages, 126 articles, et il a donné lieu à quelque chose qui est sans précédent : l'acceptation, l'adoption, plus exactement, de 472 amendements sur 1313 qui avaient été déposés, presque tous avec l'accord du gouvernement ; quelques uns malgré le gouvernement, mais c'est normal, nous avions aussi accepté ce jeu là, parce cela faisait partie de la très large coopération que nous voulions avoir.

J'avais dit en début de débat que, si la loi de décentralisation est d'abord pour les citoyens, c'est quand même une loi pour les élus. Et dans ce cas, ce doit être aussi une loi faite par les élus. Le gouvernement avait accepté cela, et sur ces 472 amendements, je ne suis pas gêné de dire que plus d'une trentaine étaient des amendements de l'opposition, qui étaient de bons amendements, et que le gouvernement a accepté très volontiers. Le président de l'AMF lui-même n'a pas été le dernier à vouloir amender le texte, il a joué un rôle important et, s'agissant des communes, il le rappelait à l'instant, je voudrais mentionner la disposition symbolique et forte qu'il a faite adopter, avec l'accord du gouvernement : les communes qui constituent le premier niveau d'administration publique et le premier échelon de proximité ont vocation à assurer à égalité de droits avec la région et le département les responsabilités qui doivent être exercées localement.

Je crois donc que les préoccupations de l'AMF ont largement été prises en compte dans ce projet de loi. Je voudrais dire d'ailleurs, au niveau des intentions, que le gouvernement est convaincu de ce que la commune est l'école de la république. C'est la collectivité locale la plus ancienne de notre pays – elle remonte au moyen âge – et c'est dans les communes qu'on a fait l'apprentissage de la liberté. Vous vous souvenez que l'on disait : « la commune rend libre ». Le serf qui s'était enfui de chez le seigneur était libéré par le fait de devenir citoyen de la commune. C'est là que, bien avant la Révolution, on a fait l'apprentissage de la liberté, l'apprentissage de la démocratie et ce n'est pas pour rien que, depuis le Moyen-Age, le pouvoir central, tous les pouvoirs centraux, y compris, malheureusement la République, n'ont cessé de considérer la commune comme un endroit un peu dangereux, comme un endroit de subversion. Richelieu faisait abattre les murs des communes pour que la troupe

royale puisse les dominer facilement et la République elle-même a favorisé l'émiettement des communes, encadrées par le département et le préfet, pour s'assurer que cet esprit frondeur qu'elles avaient longtemps manifesté dans le passé ne se perpétuerait pas.

Pour les Français, la commune est donc non seulement leur histoire, leur lieu d'attachement, mais encore l'école de la politique et c'est quelque chose à quoi ils ne sont pas du tout disposés à renoncer. L'intercommunalité doit être considérée comme un moyen de sauvegarder la commune, qui est parfois menacée par la modernité, l'émiettement, les coûts de fonctionnement de plus en plus élevés : l'intercommunalité se veut une solution.

Je voudrais – même si c'est un peu long, mais ce sera ma meilleure réponse aux jeteurs de sort – énumérer le nombre d'articles dans lesquels des dispositions sont adoptées en faveur de la commune et de l'intercommunalité : il y a l'article 1er, l'article 4, l'article 7, l'article 11, l'article 18, qui concerne le FCTVA, l'article 22, l'article 24, l'article 31, l'article 35, l'article 36, l'article 41, l'article 49 A, l'article 49, l'article 50, l'article 51, l'article 59, l'article 72, l'article 73, l'article 73 bis, l'article 90, l'article 99 A – c'est l'amendement HOFFEL –, l'article 99, l'article 100, l'article 100 bis, l'article 101, les articles 102 à 106, les articles 107 à 119, les articles 107 à 110 en ce qui concerne les problèmes de sièges en cas de fusion, l'article 111, l'article 112, l'article 113, le 121 bis, le 123, le 124, le 125 et le 125 quater.

Si à part ça, la commune a été oubliée, je conseille à ceux là d'acheter des lunettes !

Oui, je ne cesse d'entendre cela : « la commune a été oubliée ». Je vous ai épargné le contenu, mais si vous en voulez un peu plus, j'y suis prêt, vous en aurez pour ¾ d'heure, mais on ne me dira plus que la commune a été oubliée !

Je voudrais rappeler que, parmi les compétences, et non des moindres, qui ont été transférées aux communes et aux intercommunalités, il y a notamment tout ce qui concerne le logement social, les crédits de rénovation urbaine et le logement étudiant – c'est une compétence qui a été d'ailleurs vivement contestée et vivement revendiquée par d'autres collectivités territoriales – et qui vont donner aux communes et aux intercommunalités une compétence tangible extrêmement forte. Je rappelle d'ailleurs que dans ce domaine, Jacques a beaucoup insisté sur ce point et il en porte la responsabilité, sur l'attribution du logement social, il était prévu au départ qu'il fallait avoir 50 000 habitants pour pouvoir en bénéficier, que l'on soit commune ou intercommunalité. Et Jacques PELISSARD nous a convaincu, et nous l'avons suivi, qu'il fallait abandonner le seuil. Donc toutes les communes – il faudra être raisonnable, naturellement – pourvu qu'elles se dotent d'un PLH, pourront se doter de cette compétence.

De la même manière, dans la loi, il y a l'appel à compétence : les communes, les intercommunalités, peuvent demander au département et à la région de leur déléguer l'exercice d'une compétence qui est de leur domaine. Et si le département ou la région ne souhaite pas le faire, il faut qu'il s'en explique par une délibération qui sera prise en public. C'est donc reconnaître à cet échelon de proximité, véritablement, un rôle très important. Je veux vous dire que ce projet de loi prévoit le transfert de 130 000 fonctionnaires, et environ 13 milliards d'euros, soit environ 1 point de PIB. La loi complète les compétences que détenaient les régions dans le domaine économique et les départements dans le champ social.

Sur le plan des territoires, il y a une compétence économique importante pour le département – il a action de coordination – mais les communes pourront continuer à créer des agences de développement économique et à aider librement l'immobilier d'entreprise, et pourront par convention avec la région ou l'Etat verser des aides directes aux entreprises. Y compris donc dans le

domaine économique, la responsabilité des communes n'a pas été ignorée. De la même manière, elles pourront créer des offices de tourisme sous la forme d'établissement public industriel et commercial.

Je veux quand même en arriver à l'intercommunalité, parce que c'est le sujet essentiel, et je vous ai dit donc à l'instant que l'intercommunalité principalement - mais les communes aussi - allait bénéficier d'une responsabilité en matière économique et en matière de logement social. Cet appel à compétence, naturellement, on imagine que l'intercommunalité, encore plus que la commune, sera en mesure de le demander. Les villes pourront participer à certaines compétences, comme aujourd'hui déjà, par exemple, pour le RMI, en liaison avec le département. Et d'ores et déjà, dans mon département - qui n'est pas nécessairement exemplaire, mais enfin qui est un département qui « se bouge » - le président du Conseil général a envisagé de faire instruire les dossiers du RMI par les communes. La loi prévoit que, par délégation, ceci est effectivement possible par la voie conventionnelle.

De la même manière, dans le transfert des routes qui est fait au bénéfice des départements, sous leur responsabilité, les villes pourront gérer, par voie de délégation, des portions de routes départementales, autrefois nationales. Par exemple en Ile de France, le département, et les communes par voie de délégation, vont pouvoir gérer une partie de la Nationale 20, quand ce sont évidemment des voies profondément urbaines.

Et l'élargissement des conditions de recours au FCTVA, qui a été adopté, va ouvrir de nouvelles possibilités d'action, puisque les communes bénéficieront des investissements qu'elles font sur les voiries de l'Etat et des autres collectivités. Dorénavant, quand la commune ou l'intercommunalité fera des travaux sur le domaine départemental, ou même sur le domaine de l'Etat, par voie de convention, elle pourra bénéficier - ce qui posait un problème majeur jusqu'à maintenant - du FCTVA.

Les communes ou leurs groupements pourront, au même titre que les départements et les régions, se voir transférer des ports, et même des aéroports. Elles pourront instaurer - si elles le souhaitent : c'est leur liberté, ce n'est pas du tout une obligation - un péage sur leurs rocades ; c'est une technique de financement, il ne faut pas nécessairement mettre des péages partout, mais quand on ne peut pas construire la rocade parce qu'on n'en a pas les financements, le recours au péage peut être une solution.

Elles pourront aussi être, je le rappelle, candidates à l'expérimentation de la gestion des fonds européens si les régions elles-mêmes ne le sont pas.

Elles seront associées également à l'élaboration des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers.

Le projet de loi prévoit par ailleurs de leur donner de nouvelles compétences dans le domaine des monuments historiques, qui pourront être transférés en pleine propriété aux collectivités locales. La liste en sera fixée par le Conseil d'Etat, mais on voit bien, là aussi, combien cela peut changer les choses dans des communes. Il y a des monuments historiques, très emblématiques pour l'identité de certaines communes, qui sont de la compétence de l'Etat, pour qui ils ne sont pas prioritaires, et pour lesquels l'Etat ne fait pas les efforts qu'il pourrait ou devrait faire. Finalement ces monuments, souvent gloire de certaines de nos villes, végètent un peu, et les communes pourront leur redonner tout le lustre qu'ils méritent.

Les communes et les intercommunalités vont pouvoir aussi bénéficier des biens vacants, avec la reprise des immeubles à l'abandon : on sait bien que beaucoup de petits villages ont des ruines qui les défigurent, et les maires sont paralysés face à cela.

Les communes vont également avoir un rôle dans l'intégration par l'accueil dans la nationalité française : c'est aussi un moyen de développer le lien social. Jusqu'à maintenant, quand les gens sont naturalisés français, ils reçoivent une lettre : cela a beaucoup de sécheresse ; dorénavant les maires auront la charge de les accueillir dans la nationalité au sein de la commune.

Il y a même des dispositions - mais cela concerne évidemment peu de gens - en matière transfrontalière, pour pouvoir créer des syndicats intercommunaux ou mixtes à caractère transfrontalier et gérer ainsi ensemble des équipements de transport, par exemple, ou des NTIC.

Je veux rappeler également que ces transferts seront faits dans la plus complète loyauté et la plus grande transparence financière. On a dit - j'ai aussi entendu cela - que la décentralisation allait augmenter les impôts. Evidemment, ce n'est pas sérieux. Pour le passé, la décentralisation ne peut pas être accusée d'avoir augmenté les impôts, puisqu'on n'a pas décentralisé pour 1 centime. Les augmentations d'impôts de l'année dernière et de l'année d'avant ne sont d'ailleurs pas si importantes qu'on l'a déclaré : 2,2% d'augmentation d'impôt globalement, qui se répartissent en 1,6% pour les communes - elles ont donc été à peu près raisonnables malgré les charges qui leur ont été transférées - 3,9% pour les départements - mais ils ont reçu l'essentiel des charges transférées - et 0,2% pour les régions. Ces augmentations d'impôt s'expliquent d'ailleurs, on le sait, on en a parlé, par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), financée de manière très réduite, par le SDIS, dont les augmentations inconsidérées ont pesé très lourdement sur les départements, et par les 35 heures, parce que les communes ont dû embaucher davantage pour rendre les mêmes services avec moins d'heures de personnel : 45 % de l'augmentation des impôts provient purement et simplement des 35 heures.

Je comprends que les maires soient traumatisés par le passé, parce que, pendant vingt ans, très souvent, l'Etat, et - soyons honnêtes - tous les gouvernements ont un peu fait cela, a transféré des charges sur les collectivités locales. C'est en réaction à cela qu'on a élaboré la réforme de la Constitution au mois de mars dernier : dorénavant, l'article 72-2 de la Constitution interdit formellement tout transfert qui n'est pas loyalement compensé, et donc la crainte, explicable par le passé, devrait laisser place à une assurance, qui est la garantie de la Constitution. Aussi je ne crois pas qu'on puisse dire que les transferts de compétences vont entraîner une augmentation de la fiscalité, bien au contraire, dans la mesure où est posé dans la Constitution le principe d'autonomie fiscale, et dans la mesure où ce principe a pour conséquence que l'Etat va transférer - pour compenser les charges liées aux compétences - du pouvoir fiscal, des impôts : la TIPP pour les régions, mais aussi pour le département la taxe sur les conventions d'assurance, tant, d'ailleurs dans la partie qui frappe l'immobilier que la partie qui frappe les véhicules.

Tout ceci d'ailleurs permettra sans doute par la suite une certaine remise en ordre de la fiscalité locale. Je pense par exemple - on n'en a pas débattu, et je n'engage pas le gouvernement en disant cela, c'est simplement une réflexion - au fait qu'une part de la taxe d'habitation est encore perçue par le département ; on pourrait imaginer qu'elle soit totalement perçue par les communes et que le département se voie compenser cette perte de fiscalité par autre chose. Ce serait plus responsabilisant : les gens reçoivent actuellement leur notification de taxe d'habitation ; parfois elle augmente et c'est alors le maire qui en est tenu pour responsable, même si la commune n'a pas modifié le taux, et si c'est le département qui y a été contraint par les raisons que j'ai dites tout à l'heure.

Il ne faut pas avoir un seul impôt. L'intercommunalité a la TPU. Il ne faut pas que la commune ne perçoive qu'un seul impôt : ce serait désastreux. Mais il ne faut pas non plus « partager » les impôts à plusieurs, parce qu'alors c'est la course à qui l'augmentera le plus, et c'est l'irresponsabilité générale. Donc une remise en ordre de la fiscalité locale, à faire ultérieurement, devrait se faire plutôt dans ce sens là, et ce serait un vrai frein à l'augmentation des impôts. Parce que la vraie limite à cette augmentation, c'est le pouvoir des contribuables, c'est leur appréciation sur la politique conduite par les élus.

Je veux rappeler, quand même, que la décentralisation n'a pas fait augmenter les impôts. Les prélèvements obligatoires dans la décentralisation de 1982, qui ont été transférés à partir de cette date vers les collectivités territoriales, représentent à peu près 2 points de PIB ; ces 2 points se sont tassés, et ont été réduits : les prélèvements obligatoires ont augmenté, globalement, mais à cause des

prélèvements sociaux. En ce qui concerne la gestion des compétences transférées aux collectivités territoriales, le prélèvement obligatoire transféré de l'Etat vers les collectivités locale a baissé.

Donc ce n'est pas la décentralisation qui a été la cause d'une augmentation d'impôt, mais les prélèvements sociaux.

Je veux vous dire également que la décentralisation, et c'est aussi un des volets de la loi, ne remet pas en cause le rôle de l'Etat, bien au contraire, elle le restaure. Et dans la réforme du contrôle de légalité nous avons prévu de supprimer toute une série d'actes de ce contrôle, des actes qui sont souvent d'une grande banalité, et qui en réalité l'engluent, mais qui représentent pour les collectivités locales, pour les communes en particulier, une bureaucratie interminable ! On en a fait disparaître une grande partie.

Enfin, sur l'intercommunalité : tout à l'heure, vous avez fait le bilan dans votre atelier.

La disposition qui me paraît la plus importante pour faire évoluer l'intercommunalité, c'est la fusion. Dorénavant, les intercommunalités peuvent fusionner entre elles avec un minimum de formalités. Autrefois - et encore aujourd'hui - c'était pratiquement impossible puisqu'il fallait une auto-dissolution, puis une reconstitution sur un nouveau périmètre... cela n'avait jamais lieu. Dorénavant, il suffira que les organes de l'intercommunalité concernés se mettent d'accord, votent une décision collective unanime, et la fusion est faite. Et cela, c'est quelque chose qui va permettre à des communautés de communes en particulier de se regrouper entre elles, d'atteindre des tailles qui vont leur permettre plus d'efficacité. Une deuxième disposition qui me paraît aussi importante, c'est celle qui va permettre aux syndicats intercommunaux de se transformer également en intercommunalités avec un minimum de formalités.

Il y a toutes les dispositions sur les fonds de concours dont tu as parlé, et - je suis d'accord avec ce qui a été dit tout à l'heure - il faut que nous ayons une véritable réflexion sur le coefficient d'intégration fiscale, avec un équilibre difficile à faire, parce que le coefficient d'intégration fiscale est destiné à éviter les boîtes à lettres, et ce n'est pas le but de l'intercommunalité. Mais en même temps, il ne doit pas pénaliser la solidarité intra-communautaire, ce qui est le cas aujourd'hui, et dès lors dissuader de pratiquer cette solidarité. C'est, évidemment, une absurdité à laquelle il faudra remédier, mais il faut dire que ce n'est pas facile.

La création de services communs, aussi, entre les communes et l'intercommunalité est facilitée. Les délégations de signature seront facilitées : elles pourront être accordées plus largement, beaucoup plus largement qu'aujourd'hui, aux chefs de service, ou aux directeurs généraux adjoints des intercommunalités.

Les polices spéciales ont été évoquées, avec le système de la signature conjointe et la règle de l'unanimité.

L'évaluation des charges transférées est souvent encadrée de manière trop rigide, et le texte permettra de passer dorénavant d'une logique purement budgétaire à une logique comptable, qui sera plus simple. Ce n'est peut-être pas encore le paradis, mais dans cette usine à gaz, une étape importante a été marquée.

L'attribution de compensations : les élus locaux auront ici aussi plus de responsabilités en ce qui concerne sa définition : ils pourront la modifier, à l'unanimité, une fois. C'est un véritable assouplissement.

Même clarification dans le domaine de la dotation de solidarité : elle sera beaucoup plus souple.

Les fonds de concours, nous en avons parlé, et donc, je crois, sous réserve encore de la navette - nous avons trois lectures et on pourra encore affiner un certain nombre de choses - que tout ceci a été considérablement amélioré.

Je veux dire un mot sur la complexité : on a dit que c'était une loi complexe.

Mes chers amis, c'est vrai que c'est une loi complexe, mais l'organisation des compétences dans notre pays est ultra-complexe ;

les citoyens ne savent pas qui fait quoi d'ores et déjà. Et la loi de décentralisation a pour objet de démêler ce qui est emmêlé, c'est à dire d'essayer de clarifier. Par exemple on réunit le RMI au sein du département : c'est une simplification, à partir d'une situation complexe ; et c'est complexe, de décomplexifier. On est obligé d'entrer dans la complexité pour simplifier. Donc il ne faut pas reprocher à cette loi d'être complexe, c'est l'état actuel qui l'est, et c'est un faux reproche que celui de la complexité.

Un mot sur la solidarité : bien entendu, la décentralisation ne doit pas, ne peut pas être facteur d'inégalités. Je rappelle quand même que lorsqu'on fait le bilan de la décentralisation sur les vingt années passées dans le domaine de l'éducation, on s'aperçoit d'une chose, c'est que les collectivités, départements ou régions, qui ont dépensé le plus d'argent en matière d'investissement pour l'éducation, ce ne sont pas les collectivités les plus riches, mais, très souvent, les plus pauvres. Ce sont en tous les cas celles qui étaient le plus en retard.

C'est la liberté de la décentralisation qui a permis de rattraper les inégalités que le centralisme avait fabriquées. Par exemple, dans le domaine de l'équipement scolaire, c'est à Paris que l'on a dépensé le moins. Pourquoi cela ? Parce que Paris est richement doté, parce que, sous l'œil de l'Etat depuis très longtemps, Paris a été doté de collèges et de lycées d'une manière assez confortable, disons les choses. Et donc Paris, avec la décentralisation, n'a pas eu à procéder à beaucoup d'investissements. Il en a fait, mais moins que d'autres collectivités du territoire national, qui étaient abandonnées.

C'est l'Etat qui a organisé l'inégalité, et c'est la décentralisation qui a permis le rattrapage.

Pour les TOS, c'est la même question. Aujourd'hui, on va reventiler les TOS : 45 000 pour les lycées, 45 000 pour les collèges. Et que voit-on ? On voit que tous les collèges et tous les lycées ne sont pas servis par l'Etat de la même façon, et un certain nombre de présidents de Conseils généraux et de présidents de Conseils de région protestent en disant : « dans mes établissements il y a moins de TOS que dans d'autres. Qu'allez-vous faire pour rendre la situation équitable ? ». L'Etat, en ce qui concerne les TOS, n'a jamais assuré l'égalité. Leur distribution sur le territoire national est le fruit de l'histoire, du pragmatisme, de tout ce qu'on veut, mais surtout pas de l'égalité. Et la décentralisation va permettre à chacun de prendre ses responsabilités : ceux qui voudront affecter plus de TOS dans les établissements le pourront ; ceux qui en auront de trop s'en débrouilleront, mais personne ne sera tenu de subir une situation déterminée par l'Etat et qui serait vécue de mauvaise manière.

A côté de cela, évidemment, il faut faire de la péréquation. Et cette péréquation, nous la mettons en place, je le répète, parce qu'on nous dit : « cette année, je ne vois rien dans la péréquation », ce qui n'est d'ailleurs pas vrai ; cette année, la péréquation a progressé.

Je rappelle que si on prend le périmètre de la péréquation telle qu'elle existe dans notre DGF pour 2004, on peut dire - je vous épargne le calcul - que la péréquation porte sur 12,3 % de la DGF, alors qu'en 2003, à périmètre équivalent (reconstruit) la péréquation portait sur 11,75 % : on passe de 11,75 à 12,3, ce n'est pas la révolution, mais c'est 240 millions d'euros en plus pour la péréquation, et la véritable révolution est dans notre projet de réforme.

Cette année, nous portons, par incorporation des dotations, la DGF à 36 milliards d'euros ; elle était à 19 l'année dernière : ce n'est pas qu'elle ait augmenté d'autant, mais simplement, c'est un outil qui rassemble toutes les dotations. L'année prochaine, avec vous, en concertation avec vous, nous élaborerons le système d'une dotation de base forfaitaire qui, elle, sera tout à fait stabilisée, et d'une dotation de péréquation qui sera établie sur de nouveaux critères qui auront vocation à rétablir un peu plus d'égalité dans les ressources financières de territoires laissés en jachère ou à l'abandon et que l'Etat a oubliés depuis bien longtemps parce qu'il a, et on peut le comprendre, d'autres priorités.

La décentralisation, mes chers amis, c'est à la fois la liberté et l'égalité.

**Intervention de Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN,
ministre de l'Ecologie et du développement durable**

M. HOEFFEL accueille Mme BACHELOT

Je ne veux pas interrompre vos travaux. Je voulais très simplement après avoir accueilli Patrick DEVEDJIAN, qui est en train d'intervenir dans l'atelier Intercommunalité, saluer, au nom de l'AMF, Mme Roselyne BACHELOT, ministre de l'Environnement.

Elle est venue chez nous pour que le dialogue, qui doit être dans la nature des choses entre gouvernement et Association des Maires de France, puisse se dérouler dans cet atelier, entre la commission Environnement de l'AMF et le ministre. Et je tiens à l'en remercier chaleureusement en souhaitant que de ce dialogue puissent se dégager des éléments intéressants et constructifs pour la poursuite d'une coopération dans un domaine où combien sensible pour tous nos compatriotes. Voilà tout ce que je tenais à dire en remerciant aussi MM. MERVILLE et BOURGAIN, à la tête de la commission, pour le travail qu'ils mènent avec beaucoup de conviction, avec beaucoup de capacité aussi de faire rayonner cette conviction. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés en cet instant.

**Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Cher Président,**

Cher Daniel, merci d'avoir pris la peine de venir m'accueillir.

Comme vous l'a dit Denis MERVILLE, je regrette de n'avoir pas pu assister plus longuement à vos travaux, mais ce n'est pas de mon fait. Effectivement, les ateliers, le mercredi, nous coïncident, si j'ose dire, entre un conseil des ministres assez copieux, puisqu'il y avait la loi de finance rectificative, la séance des questions au gouvernement et le fait que les maires de mon département de l'Indre-et-Loire m'ont invitée, en plus, à déjeuner pour les rencontrer.

Alors, là, c'est un petit peu difficile pour moi de me livrer au jeu des questions-réponses auquel j'aurais aimé procéder avec vous. Et ma foi, je ne saurais trop vous engager peut-être, Cher Président, à voir les choses un petit peu différemment, parce que j'aurais beaucoup aimé que ce dialogue ait lieu de façon plus approfondie avec nous étant donné l'importance de ces sujets.

Alors, Denis MERVILLE l'a dit, la gestion des déchets est sans doute le thème par lequel nos concitoyens perçoivent le plus clairement l'impact de leur comportement quotidien sur l'environnement. Le geste de tri est sans doute aussi le geste le plus populaire, le geste citoyen environnemental le plus populaire, cela est confirmé par toutes les enquêtes d'opinion, et c'est bien la preuve de ce lien privilégié.

Les déchets sont un des sujets majeurs d'implication des communes dans l'environnement, dans les politiques environnementales, et la loi vous a confié un rôle central dans la gestion de cette question de société en vous rendant responsables de la collecte et de l'élimination des déchets des ménages. Et il était bien normal que vous traitiez ce sujet dans une de vos tables rondes.

Il est aussi normal que vous ayez choisi de le traiter sous l'angle du financement. Les chiffres sont là, en effet, pour constater une augmentation particulièrement rapide de la facture que paient nos concitoyens. Pendant des années, la somme qui était consacrée par les ménages aux déchets est restée modeste, de l'ordre de la centaine de francs par an - je parle encore en francs - disons la quinzaine d'euros, loin derrière les dépenses de chauffage, d'électricité ou même d'eau. La taxe sur les ordures ménagères ne représentait, à cette époque, qu'une fraction très faible de la fiscalité locale. Force est de constater qu'il n'en est plus de même

aujourd'hui, et les factures de déchets atteignent couramment 75 euros par an, parfois plus.

Déjà sensible au début des années 90, la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne donne pas de signe de ralentissement. Sur la période 2000-2003, la taxe a ainsi crû de 9 % par an. Quand on sait à quel point le niveau d'imposition locale peut, parfois et même souvent injustement, être repris par le public ou les médias comme un indicateur de bonne gestion de nos collectivités, on comprend tout l'enjeu, y compris politique, que la question des déchets peut revêtir.

Je souhaite tout d'abord vous dire que le coût de traitement des déchets correspond à de réelles avancées sur le plan de l'environnement, de la santé, de la salubrité, des conditions de travail et de la qualité de service à nos concitoyens. Il ne serait, pas responsable d'entretenir l'illusion d'un possible retour en arrière.

Au contraire, nous devons considérer avec objectivité le chemin parcouru et les progrès enregistrés, comprendre que c'est très largement le prix d'avancées réelles, d'avancées souhaitées par nos concitoyens que nous payons aujourd'hui, et faire oeuvre de pédagogie auprès d'eux. C'est là le premier message que je souhaite vous faire passer. Il n'y a pas de complexe à avoir. Là où des poubelles disparates, malodorantes et lourdes étaient, il n'y a pas si longtemps, collectées dans des conditions pénibles par des véhicules polluants, on voit de plus en plus des machines modernes, souvent exemplaires en termes de rejet dans l'atmosphère, collecter les ordures dans de bonnes conditions, respectant le personnel, respectant notre qualité de vie, dans des sacs, dans des bacs qui n'ont rien d'inacceptable. Cela, évidemment, a un coût.

Le service s'est également largement développé pour prendre en compte de nouveaux besoins dans les communes et dans les villes avec, par exemple, la généralisation de la collecte des déchets encombrants et l'offre exceptionnelle d'accueil de déchets que permettent les 3 000 déchetteries françaises. Cela se paie aussi, mais procure un bénéfice en termes de qualité de service dont, je crois, peu de Français seraient prêts à se passer totalement. L'environnement et tout particulièrement la propreté des communes, des routes, des chemins, des champs y a largement gagné au passage.

La dernière décennie a été aussi la décennie de la généralisation des collectes sélectives en vue du recyclage des matières. Tout le monde connaît les effets extrêmement positifs de cette évolution sur le plan écologique en termes de motivation de tous les Français à ce premier geste citoyen environnemental. Cela n'a pas de prix. Les collectivités n'ont pas été laissées seules face au financement de cette nouvelle prestation. Le financement est d'abord venu des professionnels - et je rebondis sur ce que disait Denis MERVILLE à l'instant - les quelque 350 millions d'euros distribués chaque année par les sociétés agréées ECO-EMBALLAGES et ADELPHÉ sont pour la très grande majorité redistribués à vos communes ou syndicats de communes sous forme de soutien au tonnage, de garantie de reprise des matériaux des ordures ménagères ou d'aide aux actions de communication. Cette contribution augmente chaque année et cette évolution sera amenée à se poursuivre. Et j'ai bien noté que vous aviez délégué le Comité de concertation pour pratiquer les négociations adéquates.

Un autre facteur de hausse des coûts est enfin lié à l'amélioration de la protection de l'environnement au voisinage des usines d'incinération, des décharges et de toutes les autres installations traitant les déchets. Plusieurs étages de réglementations successives sont venus transformer à marche forcée l'ancienne décharge brute ou l'usine d'incinération polluante en installations modernes équipées de captages et de destruction des substances toxiques à la pointe du progrès.

Vous connaissez la détermination que j'ai montré dès mon arrivée à faire appliquer strictement et sans aucune dérogation les règles européennes relatives à l'incinération. Je le rappellais, je le disais à La

Baule, il y a quelques semaines, que je ferai de même avec les décharges illégales qui subsistent en France et je compte sur votre appui en ce sens.

Je ne perds pas de vue non plus la nécessaire étape supplémentaire de modernisation à travers laquelle la plupart des incinérateurs devront encore passer avant la fin 2005, décembre 2005, le 28, je crois, exactement, et qui sera loin d'être gratuite. N'oublions donc pas, dans les estimations que nous faisons dans le futur, vos dépenses incontournables.

Il y a dans ces investissements de dépollution un impératif de santé publique, bien évidemment. Halluin, Gilly-sur-Isère, pour ne citer que les noms les plus connus, en sont la preuve. Mais il faut bien réaliser qu'il s'agit d'un enjeu d'acceptation majeur, et Denis le disait dans la synthèse qu'il a faite rapidement. Je souhaiterais, d'ailleurs, Denis, - mais je l'aurai certainement - avoir la synthèse la plus complète de l'ensemble de la discussion. Si les responsables d'usines de décharge ne montrent pas rapidement au public leur capacité à présenter des installations irréprochables, l'implantation de nouveaux projets, pourtant indispensables, deviendra extrêmement délicate, voire impossible. Les coûts augmenteront alors fortement et durablement, mais pour une autre raison, la rareté croissante des exutoires qui induira des coûts de transport sur des distances sans cesse croissantes et une rente de situation pour les installations existantes. L'intérêt écologique rejoint ici très clairement l'intérêt économique.

L'évolution de fond est donc compréhensible, justifiée et très certainement irréversible. La modernisation est amenée à se poursuivre, car le chemin n'est pas terminé, mais je souhaite que chacun, à commencer par l'Etat, garde un oeil vigilant sur la maîtrise des coûts.

Il est par exemple indispensable, dans les années à venir, de poursuivre les efforts pour détourner davantage le flux de déchets de la mise en décharge et de l'incinération en explorant en particulier les possibilités ouvertes par la valorisation organique des déchets. Cela doit se faire en favorisant, chaque fois que cela est possible, la solution la plus économique si elle procure le même bénéfice environnemental. Si de nombreuses actions sont à initier à l'échelon national, voire européen, je suis persuadée que beaucoup d'initiatives restent aussi possibles à l'échelon local pour profiter de l'occasion offerte par la présence d'un utilisateur potentiel de certains déchets collectés séparément ou en matière de retour au sol des déchets organiques. De telles expériences pragmatiques, ancrées dans des situations locales, permettront de faire progresser la gestion des déchets tout en maintenant des coûts raisonnables.

La réduction à la source des déchets, Denis en a parlé, est un autre domaine dans lequel la préoccupation d'économie est fortement liée à la préoccupation écologique. Le déchet non produit n'engendre - c'est une lapalissade - aucun coût de traitement. Au bénéfice, en amont, en termes d'économie de ressources naturelles et d'énergie et au bénéfice environnemental, en aval, c'est-à-dire moins d'émission de polluants et moins de nuisances, s'ajoute donc le bénéfice économique non négligeable. Les champs dans lesquels cette politique de réduction de la production de déchets peut être mise en oeuvre sont nombreux et ne se limitent pas aux quelques dossiers emblématiques qui l'ont mise sur le devant de la scène récemment, comme les sacs de caisses, même si c'est extrêmement important, ou les autocollants STOP PUB sur les boîtes aux lettres. Il est aussi possible d'agir plus profondément sur la conception des produits vendus pour peu que les Français soient convaincus de l'intérêt de cette démarche. Des enquêtes d'opinion encourageantes montrent qu'un mouvement en ce sens débute. Il ne tient qu'à nous, à vous, à moi, de relayer l'action auprès de vos administrés en vous engageant, le cas échéant, dans des initiatives locales. Vous y avez intérêt financièrement, mais je suis persuadée que vous y avez intérêt politiquement.

L'attention portée aux coûts est donc un élément essentiel des politiques qui devront être mises en place dans les années à venir. Un travail d'information sur le devenir réel des déchets, sur les

quantités recyclées, sur le coût des différentes filières et des différentes technologies est indispensable afin de disposer d'éléments de comparaison fiables. L'ADEME travaille à structurer le réseau des observatoires régionaux et cela constitue un premier pas dans cette direction.

Le fait de progresser vers une meilleure connaissance des coûts moyens de collecte et de traitement des déchets permettra aussi aux collectivités de se situer les unes par rapport aux autres et, le cas échéant, de corriger des dérives.

Le mouvement de modernisation que nous avons connu dans la dernière décennie a, en effet conduit, je dirai comme tout mouvement rapide, à des excès que seule une grande transparence sur les coûts des différents systèmes permettra d'identifier et de résorber.

Le rapport obligatoire du maire est, bien sûr, un instrument privilégié en ce sens.

Je suis convaincue que cet aspect des futures politiques de déchets est essentiel. Nos concitoyens ont souvent adhéré au geste de tri en imaginant que le geste écologique se doublait d'un avantage économique pour la collectivité, ce qui n'est malheureusement que rarement le cas. Une poursuite au rythme que nous connaissons de la hausse des coûts se heurterait vite à leur incompréhension.

Je sais que vous vous interrogez souvent avec raison sur la question sensible et complexe de la répartition des coûts de collecte et de traitement entre le producteur et le contribuable. Cette question sera bien évidemment traitée, recevra une réponse dans le futur projet de loi sur les déchets prévus pour l'année 2004 et un des groupes de travail du Conseil national des déchets y travaille intensément sous l'égide de Jacques PELISSARD. Et cette présidence que j'ai voulue, que j'ai choisie, avec un élu proche de vous, a bien le sens, la signification que vous serez écoutés et compris dans la démarche que j'initie avec ce projet de loi.

Les réponses sont complexes et ne peuvent pas, à mon sens, se limiter à certains slogans lus ou entendus ici ou là. Mais il ne faut pas que ce débat qui vous occupe vous détourne - mais je sais bien que ce n'est pas le cas - de la nécessaire attention à porter à la maîtrise des coûts. Quelle que soit la répartition retenue, le prix de la gestion des déchets est de toute manière payé par le citoyen soit via la feuille d'imposition du contribuable local, soit via la facture du consommateur, soit, dans certains cas, via le budget de l'Etat. C'est donc avant tout à une véritable analyse coûts/bénéfices des décisions prises pour la collectivité au sens large que nous devons nous engager et que je vous engage.

Ainsi, par exemple, des discussions tout à fait soutenues se déroulent actuellement avec l'ensemble des parties prenantes sur le projet d'une nouvelle filière, celles prévues par la nouvelle directive européenne relative aux déchets électriques et électroniques.

L'enjeu de ces travaux en termes de protection de l'environnement et de service au contribuable est évident. Il reste à mettre en place un système équitable, soucieux de coller au plus près à la compétence technique de chacun des acteurs, afin de pousser la responsabilisation à son maximum et de faire réellement progresser le système. La contribution de l'AMF à ces travaux est capitale et je juge indispensable que votre Association puisse être là pour faire prendre en compte la voix des 36 000 communes de France. Ce texte les concerne, en effet, toutes, directement ou à travers leur syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Votre approche sur ce dossier, telle qu'on me l'a présentée, est logique. Elle repose sur le fait que les actions supplémentaires, normalement imputables aux producteurs ou aux distributeurs de ces appareils et pour lesquelles ils s'appuieront sur vos services, devront être menées sur une base volontaire et moyennant un juste dédommagement. A contrario, les communes auront à poursuivre au minimum leur prestation actuelle qui fait partie de leur action obligatoire en matière de déchets et encombrants ménagers. J'observe que la prise en charge par les producteurs de coûts d'élimination que supportent, de fait, actuellement, vos communes viendra alléger la facture pour le contribuable local.

Le débat sur cette nouvelle filière est loin d'être clos. Mais il me paraît important, sur ce dossier comme sur tous les autres, que nous nous attachions à construire des systèmes incitatifs beaucoup plus que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, afin que chacun ait la responsabilité, y compris financière, de faire progresser les choses. C'est là la seule manière d'éviter de nouvelles dérives.

Cette volonté d'incitation trouve sa parfaite illustration dans le débat sur le financement du service public des déchets dont le caractère non incitatif est souvent dénoncé. Effectivement, mis à part quelques cas très particuliers, tant la taxe que la redevance, pourtant censées palier les insuffisances dans le domaine de la taxe, restent aveugles à la production individuelle de chaque ménage et aux efforts qu'il fait pour réduire ou pour mieux traiter les déchets qu'il produit. Compostage à domicile des déchets verts, tri et dépôt à la déchetterie de matériaux valorisables pouvant bénéficier d'un traitement adapté, participation systématique aux collectes sélectives, qu'elles soient en apport volontaire ou par bac spécial, aucune de ces attitudes citoyennes n'est prise en compte. D'un autre côté, aujourd'hui, la famille incivique qui jette tout dans la même poubelle et dépose à même le trottoir ses encombrants ou des monceaux de branchages paie dans la quasi-totalité des cas strictement le même montant.

L'évolution en la matière, vous le savez sans doute mieux que quiconque, est difficile. Plusieurs rapports ont été remis dont celui établi par l'association AMORCE et le secrétariat d'Etat au Budget. Le Conseil national des déchets, qui consacre un groupe de travail à cette question, a rendu des premières propositions en mai dernier. Le travail est loin d'être terminé. Je réfléchis avec mon collègue des Finances pour que des améliorations opérationnelles et pragmatiques puissent être rapidement proposées quant aux modes de perception et aux calculs de la taxe et de la redevance. Sans attendre, j'appelle cependant instamment ceux d'entre vous qui ne l'ont pas encore mise en place, à créer la redevance spéciale pour les producteurs de déchets non ménagers. A peine un millier de communes en dispose en France, alors que cet outil existe depuis de nombreuses années. Il ne servirait à rien qu'une réforme soit engagée, si les instruments existants ne sont pas pleinement utilisés. L'instauration de la redevance spéciale relève, par ailleurs, d'un souci évident de justice entre les différents producteurs de déchets qui bénéficient du service public.

Je ne saurais évidemment conclure cette table ronde sans évoquer la décentralisation en matière de déchets, puisque c'est, d'ailleurs, le fil conducteur de votre Congrès. En la matière, j'ai proposé à la représentation nationale de confier l'élaboration des plan départementaux d'élimination des déchets aux conseils généraux. Je veux être claire : nulle intention chez moi de transférer telle ou telle compétence de gestion des déchets d'un niveau de collectivité à une autre. Je considère qu'une telle évolution ne répondrait pas à un besoin écologique ou opérationnel réel. Par contre, il est de plus en plus clair que la France va au-devant d'importants problèmes de capacités de traitement de ces déchets. Nous l'avons évoqué ensemble, vous, avec vos travaux et, moi, au début de mon propos. Cette situation est non seulement préoccupante sur le plan écologique, je le redis ; elle l'est aussi vivement sur le plan financier. Afin d'enrayer cette évolution, il est indispensable de disposer d'un outil de planification, car c'est la vision d'ensemble des problèmes auxquels sera confronté un territoire qui, seule, peut inciter les décideurs à affronter les oppositions inévitables qui se cristallisent autour de chaque nouveau projet.

Nous disposons d'un outil en ce sens, le plan départemental, mais son utilité est restée modérée parce que son pouvoir de responsabilisation des élus était faible, quand il était élaboré par le préfet. J'ai donc choisi d'en confier l'élaboration aux élus en optant pour un niveau géographique départemental, assez large pour que la planification ait un sens, assez précis cependant pour rester au contact des réalités du terrain.

Je vous engage à apporter votre soutien à cette évolution indispensable qui, vous l'avez compris, Cher Denis, Chers Amis, Mesdames et Messieurs les Maires, est bien en phase avec le sujet de votre table ronde d'aujourd'hui.

Merci d'y avoir participé. Je serai particulièrement attentive aux conclusions de vos travaux qui me seront rapportées avec le plus grand soin.

Merci. Bonne continuation, bon congrès.

**Intervention de Monsieur Léon BERTRAND,
secrétaire d'Etat au Tourisme**

M. Jean-Claude LANDRE invite M. Léon BERTRAND à conclure l'atelier consacré au tourisme.

M. BERTRAND.- Merci, mon Cher Jean-Claude.

Je voudrais, à mon tour, bien entendu, vous saluer toutes et tous, saluer Daniel HOEFFEL qui vient de nous quitter pour des raisons impératives, le remercier parce que c'est au cours d'un déjeuner que nous avons eu ensemble qu'il a accepté d'introduire un thème sur le tourisme, le remercier aussi pour ses propos puisque, finalement, le tourisme est un secteur de plus en plus reconnu par les uns et par les autres. Il était bon que lui, en tant que Président de l'Association des Maires de France, puisse le dire avec autant de fougue, la fougue qu'on lui connaît.

Je voudrais vous remercier, Messieurs les Présidents Jean LAUNAY, Jean-Claude LANDRE, les deux autres présidents qui, malheureusement, ont dû partir, aussi bien Jean-Michel COURVE que Didier BOROTRA ; vous dire le plaisir que j'ai d'être parmi vous, les maires, parce que tout simplement je suis maire aussi, et parler cet après-midi de la relation particulière qui doit exister entre le maire et son office du tourisme.

Et quand on dit office du tourisme, il faut bien entendu penser aussi au syndicat d'initiative, parce que le syndicat d'initiative est une étape et ensuite on peut arriver à un office qui peut, un jour, devenir un EPIC ou bien, pourquoi pas, une société d'économie mixte.

Les thèmes que vous avez retenus pour les deux tables rondes s'inscrivent dans une dynamique de l'avenir que je partage.

Le tourisme est de plus en plus un facteur important de l'économie. Il peut tonifier une ville qui sommeille. Il peut rendre les couleurs de la vie à une charmante commune oubliée dont le patrimoine architectural mérite pourtant qu'on s'y arrête. Il appelle l'installation de commerces et est créateur d'emplois. Juste avant ma venue, il y avait l'exemple de cette petite commune de Bretagne qui montre bien que, d'une idée très simple, on peut arriver à déboucher sur l'aménagement d'un territoire.

Il est aussi un aiguillon pour aménager la ville et ses infrastructures dans le respect d'un développement durable, car une ville sans attrait et sans commodité n'incitera pas à la venue de visiteurs.

Je le répète souvent, les touristes aujourd'hui ne fréquentent que 20 % du territoire. Et je souhaite qu'ils découvrent les 80 % restants qui constituent la variété et la richesse de nos terroirs, de notre gastronomie et de notre histoire.

Dans l'intérêt de tous, vous pouvez m'aider dans cette démarche ambitieuse. Le maire est en effet celui qui donne l'impulsion nécessaire pour que sa commune s'ouvre au tourisme. Etant moi-même maire de Saint-Laurent-du-Maroni, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, j'en profite, d'ailleurs, pour saluer mes conseillers municipaux que je vois dans cette salle, ainsi que les autres conseillers venant des autres DOM ; je sais que ce n'est pas toujours une tâche facile, mais nous avons, pour accomplir cette tâche, un outil indispensable, l'office du tourisme dont les missions sont définies par l'article 10 de la loi de décembre 1992.

Comme vous le savez, nous sommes en plein débat. C'est un débat qui vient de se terminer au Sénat, mais qui va être rapidement enclenché à l'Assemblée nationale.

Fallait-il supprimer ou modifier cet article 10 ? Outre ses missions fondamentales d'accueil et d'information, l'office peut-il s'insérer davantage dans le secteur marchand ? Faut-il légiférer dans ce domaine et fixer, par exemple, un statut juridique particulier à l'office ? Toutes ces questions ont été évoquées à l'occasion des travaux préparatoires du projet de loi de décentralisation devenu, aujourd'hui, le projet de loi sur les responsabilités locales, en cours d'examen au Parlement.

Ce projet de loi déposé par le gouvernement prévoyait de modifier par voie d'ordonnance les dispositions relatives, d'une part, aux conditions dans lesquelles une commune ou un groupement de

communes peut instituer un organisme chargé de la promotion du tourisme et, d'autre part, aux statuts et aux ressources de ces organismes. Le Sénat a préféré légiférer directement ; cette procédure a reçu l'avis favorable du gouvernement et je dis : c'est tant mieux.

Sans entrer dans les détails rédactionnels d'un projet législatif en cours d'examen, je voudrais insister sur quelques éléments importants de la réforme qu'il me paraît nécessaire d'évoquer devant vous.

Premièrement, la faculté de créer un office de tourisme sous statut d'EPIC. Cette faculté n'était jusqu'à présent ouverte qu'aux seules stations classées et aux communes littorales. Désormais, une commune pourra, si elle veut, choisir entre plusieurs formules : un office du tourisme, un syndicat d'initiative, un EPIC ou bien tout simplement une société d'économie mixte : c'est-à-dire qu'on nous donne aujourd'hui un choix tout à fait clair, large en fonction des potentiels que nous avons autour de nous.

Sur la question de l'intercommunalité, un groupement de communes pourra se doter d'un office de tourisme et choisir le statut de celui-ci. Cette nouvelle possibilité est très appréciable, car elle devrait permettre une mise en commun des moyens pour optimiser les actions. Bien entendu, la création juridique d'un office intercommunal ne signifie pas une seule implantation dans un lieu physique déterminé. Elle permettra l'installation d'antennes matérielles, dans des lieux appropriés. N'oublions pas que l'office du tourisme intercommunal doit constituer un plus dans les services, notamment de proximité, apportés aux touristes. Je précise bien qu'on peut avoir un office de tourisme intercommunal, mais cela n'empêche pas chaque maire d'avoir, sous forme associative aussi, une antenne locale permettant d'apporter les réponses souhaitées par les visiteurs qui viendraient visiter chaque commune. Mais l'intérêt dans cette affaire, c'est la mise en réseau que peut justement apporter une structure intercommunale.

Enfin, il n'est plus envisagé en l'état de modifier l'article 10 de la loi du 23 décembre 1992 et l'intitulé "office de tourisme" l'a emporté sur celui de "office du tourisme". Jusqu'à présent, on se posait la question : fallait-il dire "office du tourisme" ou "office de tourisme" ? La question est réglée maintenant, j'espère définitivement, c'est "office de tourisme".

S'agissant des missions nouvelles de l'office de tourisme qui se développent à la demande des consommateurs par rapport au secteur marchand, il serait regrettable qu'elles engendrent des incompréhensions entre certains commerçants de la commune et l'office.

Je pense qu'il est bien de rappeler tout cela. Rappeler qu'une des fonctions de l'office de tourisme est justement de travailler en concertation et en complémentarité avec l'ensemble des commerçants afin de soutenir l'économie locale. Tout le monde a le même objectif. Simplement, il faut se parler, se rencontrer, de façon à définir les différentes compétences entre les uns et les autres. Et j'appelle donc tout particulièrement votre attention sur ce point pour que vous veilliez à ce que l'articulation se fasse harmonieusement entre les missions de l'office et les activités commerciales de la cité. Tout ce que je viens de dire correspondait à la première table ronde.

S'agissant maintenant de la deuxième table ronde, vous avez évoqué les questions de l'e-tourisme. Je voudrais, en effet, rappeler qu'Internet et l'interactivité qui en résulte ont révolutionné le monde des échanges. Il faut savoir que l'OMT, c'est-à-dire l'Organisation mondiale du tourisme, prévoit que, d'ici 2005, donc dans à peine deux ans, Internet représentera 25 % du montant global des réservations de transports, de voyages et de déplacements touristiques, ce qui veut dire que l'enjeu est d'importance. Internet est un fabuleux instrument qui doit permettre de rendre l'offre et la

demande touristiques constamment accessibles et constamment actualisées. C'est pourquoi, s'agissant de mon département ministériel, j'ai demandé l'évolution de la norme TourinFrance et l'amélioration de la couverture du service RésinFrance afin qu'il soit accessible à tous, sept jours sur sept et 24 heures sur 24.

Mais au-delà de cette action, d'autres formes de partenariats sont aussi envisageables. D'abord, entre les structures publiques, entre les acteurs publics et les opérateurs privés et tout simplement aussi vers une clientèle professionnelle, vers les producteurs d'offres de services, vers les prescripteurs tels qu'agences autocaristes, journalistes, etc. Et je reviens tout simplement à l'exemple qui nous a été présenté tout à l'heure. Avec cet instrument, cela permet finalement de mettre tout le monde sur pied d'égalité quel que soit le lieu où l'on peut se trouver sur le territoire national. Mais cela suppose qu'il faut bien entendu réfléchir ensemble. Et en cette matière, comme dans tous les domaines liés au tourisme, les fédérations d'élus sont des partenaires indispensables pour la mise en oeuvre d'une compétence touristique locale de qualité. Et notre tourisme, comme vous le savez, ne peut prospérer sans une exigence de qualité. Et cette exigence me paraît partagée par tous ceux que j'ai rencontrés depuis le Comité ministériel du tourisme du 9 septembre 2003 où, dans un contexte politique et économique mondial, comme vous le savez, difficile et déstabilisant, le gouvernement a arrêté les bases d'une nouvelle stratégie nationale du développement touristique. Daniel HOEFFEL l'a rappelé, il y a quelques instants.

Parmi toutes les mesures qui ont été arrêtées le 9 septembre dernier, après 20 ans - et il me plaît de le rappeler parce que c'est quand même une performance qu'un gouvernement, 20 ans après, arrive à reconnaître finalement le tourisme comme secteur important - je voudrais m'arrêter, parmi la cinquantaine de mesures prévues, sur une qui me paraît tout à fait importante. Il s'agit de la mise en place du plan Qualité France, destiné à la promotion des efforts des collectivités locales et des professionnels en faveur de la qualité, voire même de l'excellence, dont les stations classées sont l'illustration avant la lettre.

A l'instar de la démarche qualité pour un accueil certifié AFNOR - j'en profite pour féliciter Jean-Claude LANDRE pour ce travail engagé de manière exemplaire par la Fédération à l'intérieur de son réseau - des conventions seront établies avec les autres professionnels du tourisme qui sont déjà impliqués en vue d'accorder à leurs adhérents la première marque nationale Qualité France. Aujourd'hui, il existe un certain nombre de labels, un certain nombre de certificats qui montrent bien le souci que les uns et les autres ont justement de mettre en avant la qualité. Mais, en même temps, nous savons que trop de labels finissent par tuer le label, et cela nécessite une lisibilité de l'image que l'on veut donner à l'extérieur. Et c'est la raison pour laquelle nous proposons tout simplement une marque France.

Une convention sera donc mise en place avec toutes les têtes de réseau, de façon à établir ensemble une démarche consensuelle, à mettre en place des conditions rigoureuses, bien entendu. Tout cela pour atteindre un objectif qui est celui de la marque France.

Nous constatons que les Espagnols sont devant nous en termes de parts de marché, même si nous sommes les premiers en termes de nombre de touristes. Tout simplement, ils ont une ombrelle globale "Hispaña" qui permet tout de suite de reconnaître le produit espagnol et je crois que nous devons pouvoir y parvenir. Cela nous permettra de garantir la qualité et, bien entendu, par cette qualité, d'attirer davantage de touristes car c'est là notre volonté.

Je voulais aussi rappeler que j'ai fait installer un groupe de travail qui aura pour mission de simplifier la réglementation ancienne qui actuellement concerne les stations classées. C'est une autre mesure dont je voulais parler.

Aujourd'hui, classer une station nécessite parfois un délai qui étre de 3 ou 4 ans, mais la plupart du temps, cela tourne autour de 12 à 15 ans ; il faut donc absolument réduire ce délai. Cela fait partie des mesures arrêtées lors du Comité interministériel. Et très rapidement, j'aurai l'occasion de proposer des délais beaucoup plus acceptables.

De même, il serait normal que le tourisme se retrouve dans une sorte de code, un tableau de bord, une espèce de feuille de route, et c'est ce que je prévois grâce à la finalisation du Code du tourisme que je pense proposer, en tout cas, avant la fin de l'été 2004, avec pour objectif d'avoir une meilleure lisibilité des textes et de pouvoir retrouver dans un tableau de bord tout ce qui concerne le tourisme.

Je sais que beaucoup de maires dans la salle sont intéressés par des problèmes beaucoup plus matériels tels que la taxe de séjour et la taxe touristique. Sur ce point, nous avons validé la mise en place de deux groupes de travail au sein du Comité ministériel du Tourisme .

Le premier groupe va réfléchir sur l'évolution à l'horizon 2005 de la DGF, dont je rappelle que c'est la dotation globale de fonctionnement, en vue d'augmenter l'aide allouée aux communes touristiques au sein des dotations réparties par voie de subventions d'équipement. Je m'explique : on s'est aperçu qu'au fil des années, la taxe touristique tendait à se confondre avec la DGF et finissait par se perdre, à tel point qu'on finissait par dire : "Cette commune perçoit déjà la taxe touristique, ce n'est peut-être pas la peine de l'aider encore davantage à financer les équipements publics". Or, ce n'est pas du tout le cas ; beaucoup de petites communes vivent, c'est vrai, difficilement, tout simplement parce qu'elles doivent faire des efforts colossaux en termes d'équipements, d'adduction d'eau potable, de plateaux sanitaires, par exemple, d'assainissement, équipements qui sont supportés uniquement par les contribuables, et finalement pour permettre un fonctionnement uniquement pendant une saison estivale. Et on sent bien qu'une petite commune ne peut pas supporter seule cette charge très lourde. Nous avons donc pris la décision d'ouvrir ce groupe de travail qui va commencer à fonctionner de façon à ce que, à l'horizon 2005, nous puissions faire une mise à plat pour que désormais, même si une commune perçoit déjà une taxe touristique, elle puisse élargir comme les autres pour trouver les financements d'équipements dignes de ce nom sans pénaliser la population.

La seconde mission est celle assignée au deuxième groupe de travail. Une mission conjointe entre les inspections des finances et celles du tourisme de façon à analyser les modalités d'établissement de l'assiette et de recouvrement de la taxe de séjour et leur possibilité d'amélioration au regard d'une étude des systèmes des taxes touristiques qui existent déjà en Europe. Là aussi, cela dure depuis des années, et on finit par ne plus y voir clair. Ici, nous ferons une mise à plat. Et au moment où je vous parle, nous avons déjà diligenté une mission de nos inspecteurs, conjointement avec une inspection des finances, donc de Bercy, pour nous aider à réfléchir sur cette question, faire une mise à plat de façon, là aussi, à apporter une solution à vos soucis. Voilà ce que je voulais vous dire, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Maires.

Je veux terminer en vous disant que, comme nous le constatons de plus en plus, le tourisme devient un secteur reconnu. D'abord, par notre gouvernement, le CIT du 9 septembre en est la preuve ; aujourd'hui, par l'Association des Maires puisqu'elle a accepté de mettre en place un atelier sur le tourisme. Cela montre bien que la prise de conscience est tout à fait complète. Mais je voudrais aller beaucoup plus loin en rappelant que cette reconnaissance dépasse maintenant le niveau national, puisque le 7 septembre dernier, l'Organisation mondiale du tourisme est devenue une institution spécialisée des Nations Unies. Autrement dit la reconnaissance est devenue internationale et cela nous aidera à résoudre tous les soucis que nous avons, concernant notamment les comptes satellites ou la question des statistiques - jusqu'à présent, nous ne sommes pas en mesure de donner des chiffres fiables . Tout cela, bien entendu, rentrera dans une démarche d'amélioration de notre crédibilité et nous aidera dans notre volonté de voir se développer ce secteur.

D'autant plus que, et j'en terminerai là, comme vous le savez, tous les jours, la concurrence augmente, tous les jours des destinations nouvelles se créent et tous les jours nous devons sans relâche être en mesure d'augmenter nos performances, d'augmenter la qualité. Et pour ce faire, il faut cette synergie qui existe aujourd'hui, entre les élus, bien entendu, mais aussi entre les personnes ou

organismes privés ; surtout, il faut se doter de moyens importants, de démarches qui soient tout à fait pertinentes comme la qualité, les incitations fiscales que nous avons réussi à obtenir dans les moments de difficultés financières que rencontre la France.

Je rappelle que nous avons obtenu la réforme de la taxe professionnelle pour que, désormais, celle-ci soit adaptée à la durée de l'activité réelle, de façon à ne pas pénaliser les entreprises saisonnières. De même, les incitations fiscales permettront de relancer la construction de résidences de loisirs ou de réhabiliter les anciennes.

Et puis n'oublions pas aussi tout l'aspect éthique que nous devons apporter à notre tourisme français.

Ces jours-ci, nous savons, par exemple, que la République dominicaine traverse quelques difficultés alors que, depuis quelques années, elle apparaissait comme une destination phare. Eh bien, les problèmes rencontrés là-bas ne sont pas ceux que l'on va rencontrer en Martinique ou en Guadeloupe, ou ici même, tout simplement parce qu'on est en France, que la sécurité existe, et qu'il y a des moyens qui permettent de garantir la sécurité d'un touriste lorsqu'il se déplace pour aller vers telle ou telle destination. Et là, la France a quelque chose à donner. Mais pour cela, nous devons continuer à être vigilants et surtout continuer à développer la synergie - je le répète - qui doit exister entre tous les acteurs.

Voilà, Messieurs les Présidents, ce que je voulais vous dire pour conclure vos travaux ; vous remercier d'être toujours aussi nombreuses et aussi nombreux et puis vous demander de me pardonner. Vous savez, lorsque vous faites 8 heures d'avion, que vous arrivez à 7 heures 30 et que, tout de suite, vous repartez sans vous arrêter, ce n'est pas toujours facile d'avoir « les yeux en face des trous ».

Je vous remercie.

**Association des Maires de France
Congrès 2003**

Approbation du Rapport d'Activité 2002

Nbre. d'inscrits	11643	
Nbre. de votants	8377	71,94%
Votes Blancs et Nuls	457	3,92%
Nbre. de vote exprimés	7920	68,02%

POUR	7472	94,3%
CONTRE	448	5,7%

